

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 15 janvier 2009

n° 10

page 1/1

Rapporteur : **Monsieur Gilles MAUDUIT**

OBJET : **Convention pour la mise en place d'antennes relais au château d'eau des Perrières**

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de l'exploitation du réseau de téléphonie mobile, Orange sollicite la ville pour obtenir l'autorisation de mettre en place des antennes relais sur le château d'eau potable situé rue des Hautes Perrières sur Antoigné. Comme sur d'autres châteaux d'eau, il convient d'établir une convention avec Orange et le SIVEER, exploitant de la distribution en eau potable. La ville percevra un loyer annuel de 5 000 € correspondant à l'occupation de son domaine public par Orange France.

* * * * *

VU l'arrêté du maire n°08U476 en date du 22/09/08 port ant non opposition à déclaration préalable n°08H4273 déposée par Orange pour la pose de l'antenne relais.

CONSIDERANT la proposition de convention ci-jointe

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser monsieur le maire ou son représentant à signer la convention.

POUR : 35
CONTRE : 0
ABSTENTIONS 2
(Mme Barrault, M Gratteau)

Certifiée exécutoire
Par le Maire de la Ville de Châtelleraut
Transmis à la sous préfecture
Le 21.01.09
Publié en mairie
Le 20.01.09

Pour ampliation,
Pour le Maire et par délégation,
Le directeur général des services
Hugues CLEPKENS